



La décadence sécuritaire

sainati G. et Schalchli U., La Fabrique, 2007

Cet ouvrage se propose d'étudier les conséquences de l'exportation du concept américain de « tolérance zéro » sur les pratiques judiciaires en France. Insidieusement s'est installée l'idée que les grands choix à faire dans nos sociétés démocratiques devaient se faire entre la sécurité et la liberté comme si ces deux notions ne pouvaient se constituer qu'en opposition l'une par rapport à l'autre. En fait il ne s'agit pas d'effectuer un choix arbitraire, mais de concevoir le juste équilibre entre la puissance de l'Etat et l'expression des libertés individuelles.

Les deux auteurs inscrivent leur propos dans un rappel historique. En effet, la théorie du concept de « tolérance zéro » a été forgée au début des années 80 par deux universitaires américains James Wilson et Georges Kelling, puis fut expérimentée et appliquée à travers les mises en œuvre médiatiques du maire de New York, Rudolf Giuliani, à la fin des années 80. Les effets directs de telles pratiques ont rapidement montré une augmentation des budgets de la police, une augmentation des effectifs policiers au détriment des services sociaux et de santé. Et une tyrannie du résultat statistique.

En France, le concept de « tolérance zéro » va se développer lentement tout au long des années 90 sous l'impulsion de chercheurs et d'experts comme Sébastien Roché, Sophie Body-Gendrot, Xavier Raufer, Alain Bauer. Pour ces thuriféraires du concept, il s'agit d'inventer une figure réelle et ou imaginaire de l'ennemi intérieur. Ainsi, la France glisse vers une culture de la performance managériale et du résultat chiffré d'abord dans les instances policières (police municipale, puis police nationale et gendarmerie), ensuite dans l'appareil judiciaire. Les conséquences sont manifestes : détournement du traitement social de la délinquance, augmentation des formes de répression, pénalisation des comportements, « traçage » de populations « à risques », traque de l'étranger ou supposé tel, du pauvre, du jeune, du sans travail, du sans papier, du sans logis. Pour les auteurs, même le travail social semble progressivement touché (fichage des usagers, identification des comportements à risques ou déviants, etc.).

Si assurer la sécurité des personnes et des biens, réprimer la délinquance sont bien des rôles régaliens de l'Etat, il semble que les politiques contemporaines en ce domaine s'éloignent des grands principes fondateurs de l'invention sociale de la démocratie française s'inscrivant historiquement dans la philosophie des Lumières, les principes révolutionnaires de 1789, et la Déclaration universelle des droits de l'homme. Ainsi, insensiblement notre société face aux réalités des problèmes sociaux (chômage, banlieues, jeunesse, etc.) et aux enjeux économiques brutaux, n'offre plus comme seule solution qu'une réponse pénale. Cette « décadence sécuritaire » conduit vers l'abîme de l'« intolérance sociale ».